



113 - 174
N°25 /AMINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP

Yaoundé, le 21 JUIN 2025

**ADDITIF AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 034/D13-174 /AONR/MINSANTE/CIPM/2025 DU 04 JUIN 2025
POUR FOURNITURE DES EQUIPEMENTS ET MATERIELS DE SOIN DE MATERNITE ET DE NEONATALOGIE DANS LES
FORMATIONS SANITAIRES DE 4EME ET 5EME CATEGORIE**

Financement : Budget de Fonctionnement du MINSANTE, Exercice 2025

Le présent additif a pour objet la modification de certains points du Dossier d'Appel d'Offres, notamment :

PIECE N° 1 : Avis d'Appel d'Offres

Au lieu de	Lire plutôt
<p>15. Délai et lieu de livraison</p> <p>Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de soixante (60) jours.</p> <p>Le lieu de livraison est le magasin du MINSANTE, puis acheminement et installation dans les formations sanitaires bénéficiaires désignées par décision du Ministre de la Santé Publique.</p>	<p>15. Délai et lieu de livraison</p> <p>Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de soixante (60) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.</p> <p>Le lieu de livraison est le magasin du Ministère de la Santé Publique</p>
<p>16. Critères d'évaluation</p> <p>16.1. Critères éliminatoires</p> <p>i) Absence du cautionnement de soumission timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation délivré par CDEC à l'ouverture des plis ;</p> <p>ii) Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;</p> <p>iii) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;</p> <p>iv) N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;</p> <p>v) Absence d'un prix unitaire quantifié ;</p> <p>vi) Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ;</p> <p>vii) Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;</p> <p>viii) Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;</p> <p>ix) Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*)) ;</p> <p>x) Non-conformité du mode de soumission ;</p> <p>xi) Non-respect du format de fichier des offres ;</p> <p>xii) Absence des copies de sauvegarde en cas de disfonctionnement de la plateforme.</p> <p>xiii) Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;</p> <p>xiv) Absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé sur l'honneur ;</p> <p>xv) Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.</p> <p>16.2. Critères essentiels</p> <p>L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :</p> <p>i. Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;</p> <p>ii. Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;</p> <p>iii. Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;</p> <p>iv. Planning et délai de livraison.</p> <p>Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.</p>	<p>16. Critères d'évaluation</p> <p>16.1. Critères éliminatoires</p> <p>i. Absence du cautionnement de soumission timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation délivré par CDEC à l'ouverture des plis ;</p> <p>ii. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;</p> <p>iii. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;</p> <p>iv. N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;</p> <p>v. Absence d'un prix unitaire quantifié ;</p> <p>vi. Absence de l'agrément de distribution des dispositifs médicaux délivré par le Ministre de la Santé Publique en cours de validité et accompagné du certificat de conformité aux exigences de bonnes pratiques de distribution ;</p> <p>vii. Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ;</p> <p>viii. Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;</p> <p>ix. Non-respect d'au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;</p> <p>x. Non-satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*)) ;</p> <p>xi. Non-conformité du mode de soumission ;</p> <p>xii. Non-respect du format de fichier des offres ;</p> <p>xiii. Absence des copies de sauvegarde en cas de disfonctionnement de la plateforme.</p> <p>xiv. Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;</p> <p>xv. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé sur l'honneur ;</p> <p>xvi. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années</p> <p>16.2. Critères essentiels</p> <p>L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :</p> <p>i. Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;</p> <p>ii. Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;</p> <p>iii. Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;</p> <p>iv. Planning et délai de livraison.</p> <p>v. Attestation de capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel délivrée par une banque agréée par le MINFI.</p>

17. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant satisfait aux critères de qualifications et dont l'offre aurait été évaluée la moins-disante.

21. Dispositions relatives à la lutte contre la corruption

Tout acte de corruption ou de manœuvres frauduleuses doit être reporté au MINMAP par SMS ou par téléphone aux numéros suivants : 673 205 725/699 370 748.

17. Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière et dont l'offre est évaluée la moins-disante.

21. Dispositions relatives à la lutte contre la corruption

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro : 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

PIECE N° 3 : Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

1.2. Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage dès notification de l'Ordre de Service de démarrage des dites fournitures est de soixante (60) jours.

Le lieu de livraison est le magasin du MINSANTE, puis acheminement et installation dans les formations sanitaires bénéficiaires désignées par décision du Ministre de la Santé Publique.

5.1. Critères de provenance des soumissionnaires : tout pays fabriquant

6.1. Critères éliminatoires

- i. Absence du cautionnement de soumission timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation délivré par CDEC à l'ouverture des plis ;
- ii. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;
- iii. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv. N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;
- v. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi. Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ;
- vii. Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- viii. Non-conformité à au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- ix. Non satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*)) ;
- x. Non-conformité du mode de soumission ;
- xi. Non-respect du format de fichier des offres ;
- xii. Absence des copies de sauvegarde en cas de disfonctionnement de la plateforme.
- xiii. Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;
- xiv. Absence de la Déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé sur l'honneur ;
- xv. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années.

6.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- v. Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- vi. Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
- vii. Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
- viii. Planning et délai de livraison.

Pour être éligible pour l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

1.2. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent Appel d'Offres est de soixante (60) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Le lieu de livraison est le magasin du Ministère de la Santé Publique

5.1. Critères de provenance des fournitures : tout pays fabriquant

6.1. Critères éliminatoires

- i. Absence du cautionnement de soumission timbrée, datée, acquittée à la main et accompagnée du récépissé de consignation délivré par CDEC à l'ouverture des plis ;
- ii. Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après épuisement du délai supplémentaire de 48 heures ;
- iii. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- iv. N'avoir pas satisfait à au moins quatre (04) des cinq (05) critères essentiels ;
- v. Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- vi. Absence de l'agrément de distribution des dispositifs médicaux délivré par le Ministre de la Santé Publique en cours de validité et accompagné du certificat de conformité aux exigences de bonnes pratiques de distribution ;
- vii. Absence de prospectus et/ou fiches techniques en français ou en anglais du fabricant ;
- viii. Absence de l'autorisation signée du fabricant ou de son représentant agréé des équipements médicaux proposés par le soumissionnaire dans le descriptif de la fourniture ;
- ix. Non-respect d'au moins 75% des spécifications techniques mineures des équipements proposés tel que défini dans le Descriptif de la Fourniture (voir grille d'évaluation) ;
- x. Non-satisfaction à 100% des spécifications techniques dites majeures des équipements proposés (Voir Descriptifs des Fournitures suivis d'un astérisque (*)) ;
- xi. Non-conformité du mode de soumission ;
- xi. Non-respect du format de fichier des offres ;
- xiii. Absence des copies de sauvegarde en cas de disfonctionnement de la plateforme.
- xiv. Absence de la charte d'intégrité dûment remplie et signée sur l'honneur ;
- xv. Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental dûment rempli et signé sur l'honneur ;
- xvi. Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un marché durant les trois dernières années

6.2. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire (Oui/Non) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- i. Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre et intercalaires couleur) ;
- ii. Disponibilité dans l'entreprise des équipements et matériels spécifiques pour l'installation et la maintenance des équipements : fournir la liste des outillages d'installation ;
- iii. Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et DF paraphés, cachetés et signés) avec la mention lu et approuvé ;
- iv. Planning et délai de livraison.

v. Attestation de capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel délivrée par une banque agréée par le MINFI.

Les dispositions du DAO non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.

Ampliations :

- MINMAP;
- ARMP (publication au JDM) ;
- CIPM (pour information) ;
- Service des Marchés Public ;
- Affichage/Chrono.

